



Ordonnance de télécom CRTC 2025-6

Version PDF

Références : 2024-257, 2024-271, 2024-276, 2024-299

Ottawa–Gatineau, le 15 janvier 2025

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell MTS, une division de Bell Canada	AMT 868 Tarif supplémentaire – Services spéciaux et installations – Retrait de l'accès au service de réseau numérique	10 octobre 2024	9 décembre 2024
North Frontenac Telephone Corporation Ltd.	AMT 39 Tarif des services d'accès – Modifications pour ajouter une autre entreprise sous-jacente	8 novembre 2024	1er décembre 2024
TELUS Communications Inc.	AMT 596 Tarif des montages spéciaux – Retrait de divers articles tarifaires	21 octobre 2024	20 décembre 2024
TELUS Communications Inc.	AMT 597 Tarif des montages spéciaux – Retrait de divers articles tarifaires	29 octobre 2024	15 janvier 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général